



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

**F**

# COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

## Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

### GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

#### Huitième session

Rome, 26-28 novembre 2014

### EXAMEN ET MISE À JOUR ÉVENTUELLE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

## Table des matières

Paragraphes

I. Introduction.....	1-2
II. Proposition relative au processus de réexamen du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques.....	3-9
III. Indications que le Groupe de travail est invité à donner .....	10

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. Les documents de réunion sont disponibles sur Internet, à l'adresse*

*<http://www.fao.org/Ag/AGInfo/programmes/fr/genetics/angrvent.html>*

## I. INTRODUCTION

1. À sa quatorzième session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) a invité la FAO à élaborer le Deuxième rapport sur *l'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (le Deuxième rapport), afin qu'il lui soit présenté à sa quinzième et non à sa seizième session ordinaire, comme prévu initialement. Elle a aligné son Programme de travail et budget en conséquence et a avancé l'examen de la mise à jour éventuelle du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques (le Plan d'action mondial) de sa dix-septième à sa seizième session ordinaire<sup>1</sup>. Elle a, par conséquent, invité la FAO à présenter une version préliminaire du Deuxième rapport pour examen à la huitième session du Groupe de travail, et à faciliter ses délibérations sur l'éventuelle nécessité d'actualiser le Plan d'action mondial<sup>2</sup>.

2. Le présent document décrit un processus qui permettrait au Groupe de travail et à la Commission de réexaminer le Plan d'action mondial à la lumière des diverses contributions et des récentes publications, y compris le Deuxième rapport, et de recommander, le cas échéant, des modifications spécifiques qu'il conviendrait d'apporter au Plan d'action mondial ou à toute autre mesure de politique générale.

## II. PROPOSITION RELATIVE AU PROCESSUS DE RÉEXAMEN DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

3. Le Plan d'action mondial, adopté en 2007, est un document à évolution continue dont l'horizon a été fixé initialement à dix ans<sup>3</sup>. Il a été élaboré sur la base des priorités d'action stratégiques qui ont été recensées au cours de la rédaction du Premier rapport sur *l'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. En tant que cadre stratégique, il doit être réexaminé périodiquement et, le cas échéant, mis à jour, afin de toujours répondre de façon optimale aux besoins des pays. Ce processus de réexamen est l'occasion d'insister sur la nécessité de renouveler l'engagement à l'égard de la mise en œuvre du Plan d'action mondial aux niveaux national, régional et international, afin de contribuer à la sécurité alimentaire, au développement durable de l'agriculture et à des moyens d'existence durables.

4. Le Groupe de travail souhaitera peut-être envisager de recommander à la Commission de procéder au réexamen et à l'actualisation éventuelle du Plan d'action mondial en deux étapes.

- Premièrement, les membres de la Commission et les parties prenantes examineraient le Deuxième rapport et d'autres informations pertinentes en vue de définir, au titre du Plan d'action mondial, des priorités stratégiques ou des mesures spécifiques qui nécessiteraient une amélioration ou des priorités stratégiques ou des mesures supplémentaires qu'il conviendrait d'insérer.
- Deuxièmement, le Groupe de travail examinerait les recommandations, telles que consolidées par le Secrétariat, ainsi que les différentes possibilités de mise en œuvre.

5. Suite à la publication du Deuxième rapport, les membres de la Commission et les parties prenantes souhaiteront peut-être réexaminer le Plan d'action mondial en vue d'évaluer la nécessité de l'actualiser. Ce faisant, ils souhaiteront peut-être utiliser diverses sources d'information, y compris les éléments présentés dans les rapports nationaux sur les progrès accomplis quant à la mise en œuvre du Plan d'action mondial, tels qu'ils figurent dans le *Synthesis progress report on the implementation of the Global Plan of Action for Animal Genetic Resources – 2014*<sup>4</sup> [Rapport intérimaire synthétique sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques – 2014] et le Deuxième rapport<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> CGRFA-14/13/Rapport, *annexe I*, tableau 1.

<sup>2</sup> CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 72.

<sup>3</sup> Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques, Partie 1, paragraphe 14.

<sup>4</sup> CGRFA/WG-AnGR-8/14/Inf.5.

<sup>5</sup> CGRFA/WG-AnGR-8/14/Inf.2.

6. Le processus de réexamen pourrait comporter plusieurs éléments, par exemple: sous réserve que les ressources financières nécessaires soient disponibles, des consultations régionales et sous-régionales, auxquelles participeraient les membres de la Commission et les parties prenantes pertinentes, en vue d'examiner la situation des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture aux niveaux national, régional ou mondial, selon qu'il conviendrait, et de recenser les sections du Plan d'action mondial nécessitant une mise à jour, ainsi que toutes les lacunes possibles de ce document. Il serait également possible d'organiser des consultations par écrit, qui permettraient de recueillir des observations et des suggestions.

7. Dans le cadre de la procédure de compte rendu lancée en préparation du Deuxième rapport, les pays ont été invités à dresser la liste de tous les aspects afférents à la gestion des ressources zoogénétiques qui n'étaient pas traités dans le Plan mondial d'action actuel et qui, selon eux, devaient figurer dans une version actualisée de ce document (question 77<sup>6</sup> du *Questionnaire pour la collecte de données nationales à l'appui de l'élaboration du Deuxième rapport*<sup>7</sup>). Lors du réexamen du Plan d'action mondial, la Commission et le Groupe de travail souhaiteront peut-être tenir compte de ces réponses. En ce qui concerne le champ taxinomique du Plan d'action mondial, certains pays ont proposé d'inclure le gibier, le poisson, les animaux sauvages d'élevage, les insectes et les autres invertébrés. D'autres ont proposé de concevoir un projet d'accord de transfert de matériel concernant l'accès et le partage des avantages pour les ressources zoogénétiques stockées dans des banques de gènes *ex situ*, de formuler un plan d'action interafricain permettant de gérer les races transfrontières et de mettre au point un système de classification plus élaboré pour les races exotiques ou adaptées aux conditions locales, qui comprendrait plusieurs catégories: «autochtones», «développées au niveau local», «exotiques adaptées aux conditions locales» et «introduites récemment».

8. Ensuite, la FAO pourrait rédiger, à la lumière des recommandations communiquées, un document présentant les différentes possibilités, sur la base duquel le Groupe de travail pourrait réexaminer le Plan d'action mondial à sa session suivante et convenir des modifications qu'il jugerait nécessaires. Cependant, le Groupe de travail souhaitera peut-être envisager d'autres possibilités que la modification du Plan d'action mondial car tout changement apporté à celui-ci aura des répercussions sur le suivi de sa mise en œuvre, y compris les indicateurs adoptés par la Commission. Par conséquent, d'autres solutions pourraient être exposées dans le même document, comme l'adoption d'une déclaration autonome.

9. À sa seizième session ordinaire, la Commission pourrait examiner et parachever le Plan d'action mondial actualisé ou tout autre document qui pourrait contribuer au processus de réexamen, et le transmettre, le cas échéant, à la Conférence de la FAO pour approbation ou adoption.

### III. Indications que le Groupe de travail est invité à donner

10. Le Groupe de travail souhaitera peut-être recommander à la Commission:

- d'encourager les pays à poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques;
- d'inviter des donateurs à fournir les ressources financières nécessaires à cette mise en œuvre;
- d'approuver l'approche en deux étapes pour le réexamen du Plan d'action mondial et d'inviter la FAO à faciliter le processus, tel que décrit plus haut;
- de demander au Groupe de travail d'examiner, à sa neuvième session, le document présentant les différentes possibilités que la FAO aura rédigé et de communiquer le Plan d'action mondial actualisé ou tout autre document qui pourrait participer au processus de réexamen à la Conférence de la FAO, pour approbation ou adoption.

---

<sup>6</sup> La question 77 est libellée comme suit: Étant donné que des pays souhaiteront peut-être, à un certain moment, mettre à jour le Plan d'action mondial, veuillez dresser la liste de tous les aspects afférents à la gestion des ressources zoogénétiques qui ne figurent pas dans la version actuelle mais qu'il serait important de traiter à l'avenir (dans les quelque 10 ans à venir). Veuillez aussi expliquer en quoi ces questions sont importantes et indiquer ce qu'il conviendrait de faire à cet égard.

<sup>7</sup> CGRFA-14/13/Inf.19.